

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL329

présenté par

M. Ollier, M. Herbillon, M. Abad, M. Guillet, M. Straumann, M. Vitel et M. Goujon

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 273, supprimer les mots :

« au titre des exercices 2016 à 2020 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence